ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Promouvoir l'apprentissage par les corps de l'éducation nationale

Question écrite n° 14787

Texte de la question

M. Xavier Paluszkiewicz appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse quant au dispositif éducatif lié à l'apprentissage. À l'heure où les filières d'excellence technique et professionnelle sont mises en valeur au niveau national, il est important de convaincre les représentants de l'éducation nationale (enseignants, éducateurs, proviseurs, conseillers d'orientation) que ces formations offrent de réelles perspectives d'avenir, d'épanouissement pour les jeunes et ne sont pas uniquement destinées aux élèves dont les résultats scolaires, en filière classique, sont les moins efficients. En effet, trop souvent, les filières techniques et professionnelles sont des « voies de garage », des secteurs peu reconnus alors que très exigeants. Ils souffrent aux yeux de certains éducateurs et des professeurs d'un déficit d'image qui les conduit à préférer orienter les jeunes vers des filières générales plutôt que vers ces opportunités auxquelles ils ne croient pas et ce, même si les jeunes souhaitent intégrer cet univers. Dès lors, il souhaite connaître l'état de ses réflexions sur les moyens de redonner envie aux éducateurs de conseiller des filières qui portent haut les couleurs du savoir-faire français, qui intéressent les jeunes et qui proposent de réelles perspectives d'emploi.

Texte de la réponse

L'enseignement professionnel, malgré ses réussites nombreuses et l'engagement des enseignants, connaît des déséquilibres et manque parfois de lisibilité pour les élèves et leurs familles. C'est pourquoi il est nécessaire d'engager sa transformation, afin de lui redonner l'attractivité et le prestige qu'il mérite, et lui permettre d'amener ses élèves vers l'excellence. La transformation qui s'engage vise à : - faire émerger une nouvelle génération de campus des métiers et des qualifications, à la fois lieux de vie, de formation, d'innovation et de réussite ; - mettre en cohérence les contenus de formation pour mieux répondre aux enjeux économiques d'aujourd'hui et de demain ; - définir une offre de formations ambitieuse et attractive en liaison avec les secteurs d'activités porteurs comme le numérique, l'énergie, ou les savoir-faire français ou l'environnement, tout en accompagnant la transformation des formations qui insèrent le moins ; - adapter le parcours aux besoins de chacun, avec le CAP qui pourra être préparé en 1,2 ou 3 ans en fonction des profils des élèves, et le baccalauréat professionnel qui sera plus progressif et plus lisible (classe de seconde professionnelle organisée par grandes familles de métiers, choix de la spécialité à l'issue de l'année de seconde, décision en classe de terminale professionnelle de s'insérer professionnellement ou de poursuivre ses études). Le projet de transformation de la voie professionnelle, présenté le 28 mai 2018, s'inscrit dans un processus de large concertation : - d'abord dans le cadre de la mission confiée à Mme la députée Céline Calvez et au chef étoilé Régis Marcon : le rapport qu'ils ont remis le 22 février 2018 fait suite à de plus de 120 consultations menées auprès d'acteurs de l'éducation nationale, du monde professionnel, dans les lycées professionnels, les lycées polyvalents, les CFA, les campus des métiers et des qualifications, les entreprises. Un hackaton de la voie professionnelle, qui a rassemblé élèves, parents, enseignants, chefs d'établissement, responsables de formation continue, chefs d'entreprise, représentants des branches professionnelles, associations, a par ailleurs été également organisé ; - puis dans le cadre de la préparation de projet de transformation, les acteurs ont été à nouveau rencontrés et consultés à de nombreuses reprises ; - ce processus se poursuit aujourd'hui autour de chacun des aspects de cette réforme :

les organisations syndicales sont systématiquement associées, à la fois dans les instances (commissions spécialisées, conseil supérieur de l'éducation) et dans les phases de consultation (référentiels et programmes, pour lesquels l'ensemble des professeurs sont également consultés), et reçues par le cabinet du ministre et la direction générale de l'enseignement scolaire. La valorisation des parcours commence dès le collège, avec : - une information renforcée sur les métiers et les formations, grâce notamment à l'implication des régions et des professionnels de l'orientation ; - le stage de découverte qui pourra désormais être réalisé dès la classe de quatrième pour les élèves à partir de 14 ans si la famille le souhaite ; - comme l'a indiqué le Président de la République le 22 mai 2018, une banque de stages sera mise en place pour proposer une première découverte du milieu professionnel à 30 000 collégiens des quartiers prioritaires de la ville ; - une classe de troisième prépa métiers qui se substitue à la troisième prépa pro et au dispositif d'initiation aux métiers en alternance (Dima), et propose un renforcement des stages en entreprise. Elle a vocation à être implantée en collège comme en lycée professionnel ; - enfin, la lisibilité des formations est améliorée grâce à l'organisation de la classe de seconde professionnelle par grandes familles de métiers. D'autres types d'actions sont également menés. Aujourd'hui, l'ensemble du monde éducatif ainsi que les familles peuvent avoir accès à des foires aux questions mises en ligne et actualisées régulièrement. 5 newsletters, en plus de fascicules dédiés, ont été réalisées et diffusées à ce jour. Des dizaines de visites sur les territoires ont été organisées conjointement par l'Inspection générale de l'éducation nationale et la direction générale de l'enseignement scolaire, aussi bien dans les établissements qu'au sein d'acteurs du monde économique. Par ailleurs, une vaste campagne de communication, basée principalement sur des spots publicitaires (télévision) et des capsules vidéos (internet et réseaux sociaux), a été lancée le 25 janvier 2019 afin de valoriser cette voie.

Données clés

Auteur : M. Xavier Paluszkiewicz
Circonscription : Meurthe-et-Moselle (3e circonscription) - La République en Marche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 14787
Rubrique : Formation professionnelle et apprentissage
Ministère interrogé : Éducation nationale et jeunesse
Ministère attributaire : Éducation nationale et jeunesse

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 4 décembre 2018, page 10839
Réponse publiée au JO le : 9 juillet 2019, page 6425